

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LUCY-LE-BOIS

SÉANCE DU 03 AVRIL 2026 A 19 HEURES 00

Date de convocation : le 25 mars 2026

Nombre de Membre en exercice : 11

Nombre de Membre présents : 11

Nombre de votants : 11

L'an deux mil vingt-six, le 03 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LUCY-LE-BOIS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise CHORON, Maire, dans la salle du conseil municipal.

Présents : Mme CHORON Françoise, Mme BALACÉ Émilie, M. de CHASTELLUX Hugues, Mme LAFAIX Françoise, M. MAUPOIX Jean-Claude M. TISSIER Joël, Mme BRISSIAUD Marie Christine, Mme PAUPY Fabienne, Mr BOUILLARD Baptiste, Mme RENAULT Florine, M. GOYET Julien.

Absent excusé : Mr GOYET Julien a donné pouvoir de vote à Françoise CHORON à partir du point n°5 à 19h45.

Absent :

Secrétaire de séance désigné : Madame Françoise LAFAIX.

Le quorum est atteint avec 11 conseillers municipaux en exercices présents à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- 1 – Validation du procès-verbal du conseil municipal du 27 mars 2026
- 2 – Subventions aux associations.
- 3 – Voter les taux d'impositions des taxes directes locales pour 2026.
- 4 – CFU (Compte Financier Unique) Commune et assainissement. **A retirer des débats**
- 5 – Budgets Commune et assainissement.
- 6 – Fongibilité des crédits selon maquette budgétaire M 57.
- 7 – Questions et informations diverses

1 – Valider le projet de procès-verbal du conseil municipal du 27 mars 2026.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 27 mars 2026. Sans observation, le procès-verbal de la séance du 27 mars 2026 est **ADOPTÉ** par un vote à main levée à l'unanimité.

2 – Subventions aux associations.

2026-N°28: Attribution des subventions aux associations.

Le Maire propose au conseil municipal, d'attribuer les dépenses prévisionnelles aux associations selon le tableau ci-dessous :

Subventions aux associations : Attributions et inscriptions.

GIDON de l'Avallois	Lutte contre les ragondins 2026	50.00 €
Association locale d'entraide face aux addictions		30.00 €
Les Parvis de l'Yonne		60.00 €
Fondation du Patrimoine		60.00 €
CFA agricole de l'Yonne		50.00 €
Association La parenthèse		50.00€
TOTAL		300 .00 €

Les numéros de SIRET et les budgets de l'année 2026 et prévisionnelle de l'année en cours seront demandés aux associations avant de procéder au versement de la subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité :

DÉCIDE de répartir les subventions selon le tableau ci-dessus.

3 – Voter les taux d'impositions des taxes directes locales pour 2026.

2026-N°29: Selon les explications apportées lors de la présentation du projet de budget 2026 préparé à l'équilibre, considérant qu'il convient de faire face à la baisse des dotations et des subventions

Madame le Maire propose au conseil municipal d'augmenter les taux d'imposition en vigueur actuellement à savoir :

Taxe foncière sur le bâti	38.56 %
Taxe foncière sur le non bâti	34,80 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	18.31 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité :

DÉCIDE de modifier les taux d'imposition qui sont fixés ainsi pour 2026 :

Taxe foncière sur le bâti	39.00 %
Taxe foncière sur le non bâti	35.00 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	19.00 %

Ce qui porte le montant du produit fiscal attendu à **125 502 €**

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférant à ce dossier.

4 – CFU (Compte Financier Unique) Commune et assainissement.

Ce point de l'ordre du jour est reporté à un prochain conseil municipal, les documents pour examiner ce point ne nous sont pas parvenu à ce jour. Nous avons jusqu'au 30 juin 2026 pour valider le CFU.

5 – Budgets Commune et assainissement.

Les délibérations concernant le vote des budgets commune et assainissement sont adoptées avec une reprise anticipée des résultats en absence du vote des CFU commune et assainissement.
Le vote des CFU devra intervenir avant le 30 juin 2026.

2026-N°30: EXAMEN ET VOTE DU BUDGET 2026 DU SERVICE ASSAINISSEMENT.

Affectation du résultat 2025 assainissement :

Madame le Maire propose au conseil municipal de reprendre au budget 2026, les résultats anticipés en l'absence du vote du CFU de l'exercice 2025 soit :

- 7 081,76€ en totalité à l'article 002 en dépenses en section d'exploitation et
- 87 972,82€ en totalité à l'article 001 en dépenses en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité.

DÉCIDE d'affecter les résultats anticipés de l'exercice 2025 sur le budget 2026 tels que proposés ci-après

- 7 081,76€ à l'article 002 en dépenses en section d'exploitation et
- 87 972,82€ à l'article 001 en dépenses en section d'investissement.

Madame le Maire présente le budget 2026 du service assainissement synthétisé tel qu'il suit :

	<i>Exploitation</i>	<i>Investissement</i>
Dépenses	47 192,00€	236 448,82€
Recettes	47 192,00€	586 003,00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité.

ADOpte le budget 2026 du service l'assainissement ainsi présenté.

2026-31: EXAMEN ET VOTE DU BUDGET 2026 DE LA COMMUNE.

Affectation du résultat 2025 commune :

Madame le Maire propose au conseil municipal de reprendre au budget 2026 les résultats anticipés en l'absence du vote du CFU de l'exercice 2025 soit :

- 438 659,28€ en totalité à l'article 002 en recettes de fonctionnement et
- 22 291,27€ en totalité à l'article 001 en recette d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité.

DÉCIDE d'affecter les résultats anticipés de l'exercice 2025 sur le budget 2026 tels que proposés ci-après :

- 438 659,28€ en totalité à l'article 002 en recettes de fonctionnement et
- 22 291,27€ en totalité à l'article 001 en recette d'investissement.

Madame le Maire présente le budget communal 2026 synthétisé tel qu'il suit :

	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>
Dépenses	815 662,28€	229 622,00€
Recettes	815 662,28€	426 791,27€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité.

ADOpte le budget 2026 de la commune ainsi présenté.

11 – Fongibilité des crédits selon maquette budgétaire M 57.

2026-N°32: Le Maire informe le Conseil Municipal que le passage au nouveau format budgétaire M 57 prévoit la fongibilité des crédits, ce dispositif consiste en la possibilité pour l'exécutif, si l'assemblée l'y autorise au moment du vote du budget primitif, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite fixée par l'assemblée délibérante et ne pouvant dépasser 7.5 % des dépenses réelles de la section, conformément à l'article L.5217-6 du CGCT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité :

APPROUVE le principe de fongibilité des crédits.

AUTORISE le Maire en application de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2026 à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles au sein chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

✦ **La prochaine réunion de conseil municipal pourrait avoir lieu le 22 mai prochain.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15

SIGNATURE DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 02 avril 2026.

Le Président de séance :

Madame Françoise CHORON

Le Secrétaire de séance :

Madame Françoise LAFAIX